

EC¹²	DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE - VOILET FINANCIER² AGREMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU SOUS-TRAITANT
------------------------	--

Le formulaire « EC2 » permet au candidat qui **présente un sous-traitant au moment du dépôt de sa candidature**, au moyen du formulaire **LC4**, de compléter cette déclaration dans son offre sur les conditions relatives au règlement financier de la sous-traitance (montant des prestations sous-traitées, recours au paiement direct...), dont il demande l'agrément à l'acheteur public.

Le présent document doit être **signé par le candidat et le sous-traitant**.

La notification du marché public ou de l'accord-cadre vaut acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.

A – Identification de l'acheteur public
--

A 1 - Désignation de l'acheteur public :

Pour le compte de la Polynésie française

La Direction des Ressources Marines B.P. 20, 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie française – Imm. JB Lecaill, 2ème étage à Fare Ute. Tél. : 40 50 25 50 - Fax. : 40 43 49 79

A 2 – Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article LP 413-4 du code polynésien des marchés publics (nantissements ou cessions de créances)

Monsieur le Directeur des Ressources Marines B.P. 20, 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie française – Imm. JB Lecaill, 2ème étage à Fare Ute. Tél. : 40 50 25 50 - Fax. : 40 43 49 79

B - Objet du marché public

Fourniture de drones pour le contrôle des concessions maritimes par la Direction des Ressources Marines (DRM) et formation certifiante associée.

Lot (s) n° :

C – Objet de la déclaration de sous-traitance
--

La présente déclaration a pour objet l'agrément, par l'acheteur public, des conditions de paiement du sous-traitant présenté par l'opérateur économique (individuel ou membre d'un groupement d'entreprises) au moment du dépôt de son offre.

Dans l'hypothèse où l'offre du candidat est retenue par l'acheteur public, ce document, ainsi que le formulaire « LC4 : Acceptation du sous-traitant », qui le complète sur les aspects administratifs de la sous-traitance, constituent des **annexes à l'acte d'engagement** (« EC1 »).

D – Identification du candidat (individuel ou membre d'un groupement d'entreprises)
--

➤ **Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique :**

-

➤ **Numéro TAHITI (ou RIDET ou SIRET) :**

➤ **En cas de groupement d'opérateurs économiques, identification et coordonnées du mandataire du groupement**

-

¹ « Engagement du candidat »

² Présentée avec les pièces de l'offre.

E – Identification du sous-traitant

- **Nom commercial et dénomination sociale :**
-
- **Numéro TAHITI (ou RIDET ou SIRET) :**
- **Forme juridique du sous-traitant :**
(Entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)

F – Prix des prestations sous-traitées

- **Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct³ :**
(Cocher la case correspondante.) OUI NON
- **Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :**
- Montant maximum HT :
 - Taux de la TVA :
 - Montant maximum TTC :
- **Modalités de variation des prix :**

G - Conditions de paiement

G.1 - Compte(s) à créditer :

(Le sous-traitant doit joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- **Nom de l'établissement bancaire :**
- **Numéro de compte :**
- **Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :**

G.2 - Avance (article LP 411-2 et suivants du code polynésien des marchés publics (CPMP)) :

- Le sous-traitant **demande à bénéficier** d'une avance⁴ : OUI NON
(Cocher la case correspondante.)

³ Lorsque le contrat de sous-traitance est égal ou supérieur à un million de francs CFP toutes taxes comprises, le sous-traitant qui a été accepté et dont les conditions de paiement ont été agréées par l'acheteur public est payé directement pour la partie du marché dont il assure l'exécution (cf. article LP 421-4)

⁴ Les sous-traitants bénéficient des dispositions des articles LP 411-1 et suivants du même code en ce qui concerne les avances et acomptes. Dès lors que le titulaire répond aux conditions pour bénéficier d'une avance, une avance est versée sur leur demande, aux sous-traitants bénéficiaires du paiement direct (article LP 421-4)

H – Demande d'agrément des conditions de paiement

- Le candidat demande l'agrément des conditions de paiement du sous-traitant désigné ci-dessus en rubrique « E ».

Fait à, le

Signature du candidat	Signature du sous-traitant
Nom, prénom et qualité du signataire (*):	Nom, prénom et qualité du signataire (*):

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'opérateur économique qu'il représente.

- Conformément aux dispositions de l'article LP 421-3, 1° du CPMP, la notification du marché ou de l'accord-cadre, emporte agrément des conditions de paiement du sous-traitant telles que précisées ci-avant, **et** acceptation du sous-traitant lui-même, tel qu'il est déclaré dans le formulaire « LC4 ».